

REVALORISATION DU SMIC AU 01 JANVIER 2021 : LES FONCTIONNAIRES PAIENT LE PRIX DE L'AUSTÉRITÉ

La dernière augmentation du SMIC de janvier 2021 oblige encore une fois le gouvernement à relever les premiers et plus bas indices de la grille de traitement dans la Fonction publique qui concernent toujours des milliers de collègues. Pourtant, cette mesure impacte toutes les catégories et révèle encore une fois le problème récurrent de la faiblesse de nos salaires.

Depuis janvier 2021 donc, l'indice de rémunération des premiers échelons du premier grade et du deuxième grade de la catégorie C est en dessous du SMIC.

Le gouvernement a donc décidé de n'attribuer que le nombre de points minimum pour permettre aux premiers échelons d'atteindre le SMIC. Il ajoute deux points aux échelons 1, 2, 3 et 4 du premier grade ainsi qu'au 1^{er} échelon du deuxième grade. Pour le 5^{ème} échelon du premier grade et le 2^{ème} du deuxième grade, il n'attribue qu'un seul point supplémentaire.

Pour rappel, la valeur du point d'indice est de 4,69 euros !

TROP C'EST TROP :
le gouvernement continue
la même politique
d'appauvrissement des
fonctionnaires menée
depuis des années.

La réponse apportée par ce gouvernement est la même que celle apportée par les gouvernements précédents :

- Aucune négociation salariale n'est ouverte, confirmant le gel du point d'indice depuis plusieurs années !

- Aucune volonté de prendre en compte la baisse continue du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires, quelle que soit leur catégorie, malgré les hausses du coût de la vie : gaz, électricité, transport, impôts, etc.

- Aucune volonté de remettre en cause l'individualisation du régime indemnitaire, de le revaloriser et surtout d'effacer tous les écarts entre académies mais également entre ministères.

Si certains ont vanté les mesures du PPCR, croyant aux promesses du gouvernement de l'époque, la cruelle réalité vient donner hélas raison à FO. Tant sur les salaires que les carrières, ce protocole n'a pas fini de précariser toujours plus les personnels.

Cette politique, c'est la smicardisation de tous les fonctionnaires !

Avec plus de 20% de perte du pouvoir d'achat depuis 2000, il est urgent de compenser ce retard par l'augmentation

des traitements, comme il est urgent de revoir les grilles indiciaires devenues complètement obsolètes.

Il n'est plus question aujourd'hui de maintenir le pouvoir d'achat, mais bel et bien de combler les pertes cumulées. Rappelons que, hors indemnitaire, le traitement indiciaire subit depuis des années une attraction vers le SMIC pour toutes les catégories, y compris les agents contractuels !

Rappelons qu'en 1983, l'écart de rémunération entre le premier échelon d'attaché et le SMIC était de 75%, alors qu'en 2012 il n'était plus que de 15% !

Que dire des Adjoints administratifs, talonnés et rattrapés régulièrement par le SMIC ?
Quelles perspectives de carrière ?

Si les revalorisations du point d'indice avaient au moins suivi l'inflation, une catégorie C percevrait 200€ par mois en plus sur son bulletin de salaire.

Une catégorie B, 300€. Une catégorie A, 400€.

QUE DU MÉPRIS !!!



STOP ! Ca suffit !
Une seule revendication :
augmenter les salaires.

Qui peut continuer à vivre normalement ?

Qui réussit à honorer ses factures ?

Qui aujourd'hui ne compte pas ?

Certainement pas les personnels administratifs de l'Éducation Nationale, encore et toujours sous-payés.

Ce n'est plus tenable ! Ce n'est plus acceptable !

FO exige du gouvernement qu'il entende ses agents en revalorisant immédiatement le point d'indice, élément essentiel en matière salariale dans la Fonction publique. Ensemble, exigeons :

- ▶ L'arrêt du gel des rémunérations pour tous les agents.
- ▶ L'augmentation immédiate de 20% du point d'indice pour tous, titulaires et contractuels, et 183 euros immédiatement, et sans contrepartie, comme nos collègues hospitaliers.
- ▶ La revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories A, B et C et l'augmentation du mini-mum de rémunération à 120% du SMIC.

Plus largement, avec la confédération FO,
le SPASEEN-FO revendique
un SMIC à 80% du salaire médian.